



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

maladies professionnelles

Question écrite n° 71478

Texte de la question

M. Jacques Cresta attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes sur la mise en place d'un dépistage, comme cela existe pour l'amiante, pour les personnes qui subissent une exposition environnementale à la silice en raison d'une résidence à proximité d'établissements traitant cette substance. Certes ce matériau aujourd'hui n'est pas classé comme étant cancérigène, même si la silice est reconnue comme telle par les instances internationales, mais au vu des impacts sur la santé des travailleurs en contact régulier avec elle il serait peut-être nécessaire de mettre en œuvre des dépistages et des procédures d'informations en direction des collectivités accueillant des établissements utilisant ce matériau. Il souhaiterait connaître son avis sur cette question.

Données clés

Auteur : [M. Jacques Cresta](#)

Circonscription : Pyrénées-Orientales (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 71478

Rubrique : Risques professionnels

Ministère interrogé : Affaires sociales, santé et droits des femmes

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 décembre 2014](#), page 10408

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)